

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2024/142

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 21

SÉANCE EN DATE DU 26 NOVEMBRE 2024

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 4 : ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE RELATIVE AU PROJET D'IMPLANTATION ET D'EXPLOITATION D'UNE UNITÉ DE FABRICATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES, PAR LA SOCIÉTÉ HOLOSOLIS, SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE HAMBACH, ET À SON ALIMENTATION ÉLECTRIQUE – DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Le conseil municipal,

Après avoir entendu le résumé de l'exposé de M. Guy Rossler, adjoint au maire :

« La société Holosolis projette la construction à Hambach d'un établissement de production de panneaux photovoltaïques, développant une surface de plancher de 173 000 m². Le projet s'implante sur un terrain d'une surface de 52 ha au sein de la zone d'activité « EUROPOLE 2 ». Le projet prévoit la production de cellules et de panneaux par le procédé TOPCon, le volume de production sera équivalent à terme à une puissance de 5GW par an, ce qui correspond à dix millions de panneaux photovoltaïques produits par an, et représente l'équivalent des besoins énergétiques pour l'alimentation d'un million de foyers.

L'activité du site relève du régime de l'autorisation au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement et du régime SEVESO seuil haut (SH).

L'investissement total prévu est de 850 millions d'euros et l'usine prévoit de démarrer son activité en 2026 avec une montée en puissance en trois phases successives d'une dizaine de mois, et un effectif prévu à terme de 1 700 emplois directs.

Une enquête publique relative au projet d'implantation et d'exploitation d'une unité de fabrication de panneaux photovoltaïques, par la société Holosolis, sur le territoire de la commune de Hambach, et à son alimentation électrique a été organisée du 14 octobre au 12 novembre 2024 inclus.

Elle portait sur :

- la Demande d'Autorisation Environnementale (DAE) présentée par la société Holosolis, en vue de l'implantation et de l'exploitation d'une unité de fabrication de panneaux photovoltaïques à Hambach,
- la demande de Permis de Construire (PC) présentée par la société Holosolis pour la construction de cette unité,
- la demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP), présentée par RTE Réseau de Transport d'Électricité, des travaux de création d'une liaison souterraine à 225 000 volts Neuhof-Sarreguemines et d'extension du poste électrique 225 000 volts de Sarreguemines, sur le territoire des communes de Hambach, Neufgrange et Rémelfing, en vue du raccordement au réseau de transport d'électricité de l'usine Holosolis.

Considérant que conformément aux dispositions de l'article R181-38 du code de l'environnement, le conseil municipal de Sarralbe est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale dès le début de la phase d'enquête publique et au plus tard, dans les quinze jours suivant la clôture de celle-ci, soit le 27 novembre 2024 au plus tard. »

Vu l'arrêté d'enquête publique du Préfet en date du 25 septembre 2024,

Vu les pièces du dossier,

Sur avis de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

À la majorité des voix, (Mmes Marie Laure Meyer et Marie Hennard votant contre (avis défavorable au projet))

- émet un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale du projet Holosolis tout en restant vigilante sur la question des besoins en eau du projet en particulier en période de sécheresse et sur l'interchangeabilité entre l'eau potable et l'eau industrielle au regard des pesticides présents dans la rivière de la Sarre qui échappent à tout traitement.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : www.sarralbe.fr le 4 décembre 2024

La secrétaire de séance,
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 2 décembre 2024
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT

